

20/01/2004



Communiqué de presse CS/2618

Conseil de sécurité
4898e séance – matin et après-midi

**DES DELEGATIONS INVITENT LE CONSEIL A PRENDRE DES MESURES
FERMES CONTRE LES PARTIES AUX CONFLITS QUI VIOLENT LES
DROITS DES ENFANTS**

/...

LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMES

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2003/1053)

Le présent rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés a été établi sur la base de larges consultations au Siège de l'Organisation des Nations Unies et avec les équipes de pays, les missions de maintien de la paix, les groupes régionaux et les organisations gouvernementales.

Le Secrétaire général indique que malgré les nombreux progrès accomplis pour la protection des enfants touchés par les conflits armés, dont la fin récente des conflits en Angola, en Sierra Leone et à Sri Lanka, la situation des enfants demeure grave et inacceptable sur le terrain d'autant que les belligérants continuent de violer impunément les droits de l'enfant. Durant 2003, poursuit-il, cette tendance a été marquée par les situations particulièrement tragiques – terreur, dénuement et vulnérabilité totale - qu'ont connues les enfants dans l'est de la République démocratique du Congo, dans la province indonésienne d'Aceh, en Iraq, au Libéria, dans les territoires palestiniens occupés et dans le nord de l'Ouganda.

/...

Déclarations

/...

M. ARYE MEKEL (Israël) a jugé inacceptable la situation que vivent les enfants dans les conflits armés et a mis en garde contre les conséquences graves des exactions dont ils sont victimes. Il s'est félicité du déploiement de conseillers chargés de la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que de la liste des parties figurant en annexe du rapport du Secrétaire général et qui recense les mouvements en contravention avec les règles établies. La pratique de conscription forcée des enfants est odieuse, a-t-il dit, avant de s'inquiéter du recrutement des enfants par des organisations terroristes, utilisés comme boucliers humains, comme poseurs de bombes.

A cet égard, il a déploré que le rapport du Secrétaire général ne fasse pas mention de cette réalité. Les enfants israéliens et palestiniens sont victimes de cette violence, a-t-il dit, soulignant que les enfants israéliens sont les victimes des groupes terroristes palestiniens qui utilisent des enfants pour perpétrer leurs attentats. Personne ne peut se targuer d'avoir le monopole d'être une victime dans notre région, a-t-il dit, tout en regrettant l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution concernant les enfants palestiniens. Mettant en garde contre le danger de la politisation accrue des souffrances des enfants, M. Mekel a déploré qu'Israël ait été obligé, en raison de la pression de certains pays, de retirer son projet de résolution sur la protection des enfants israéliens.

/...

M. FAYSSAL MEKDDAD (République arabe syrienne) a fait part de sa préoccupation à la lecture du dernier rapport du Secrétaire général et a souhaité que les normes internationales soient respectées scrupuleusement par les Etats Membres. Il est regrettable qu'aucune mesure n'ait été prise pour assurer la protection des enfants dans les territoires palestiniens et dans le Golan syrien occupés, en dépit de la quatrième Convention de Genève. Il est également dommage que le rapport ne contienne aucune information concernant la situation des enfants dans ces territoires et, en particulier de leurs besoins humanitaires. Invitant le Conseil de sécurité et la communauté internationale à éviter la politique des «deux poids, deux mesures», M. Mekdad a exhorté les agences des Nations Unies à réfléchir aux implications de l'occupation étrangère pour les enfants. Il a réaffirmé ensuite le caractère fondamental de l'arsenal juridique dont dispose la communauté internationale pour assurer la protection des enfants.

M. AHMED ABOUL GHEIT (Egypte) a déclaré que le Conseil a longtemps porté attention à certains groupes d'enfants victimes de violences, mais l'Egypte tient aujourd'hui à attirer l'attention du Conseil sur la situation des enfants vivant sous occupation étrangère. Il est très important que nous nous penchions sur cette question. C'est pourquoi, notre délégation demande que l'on tienne compte de ces enfants, a dit le représentant. Notre pays soutient l'envoi de conseillers sur les droits des enfants dans les missions de maintien de la paix. Nous devons aussi veiller à ce que les flux d'information sur les enfants en situation de conflits armés deviennent plus systématiques et plus crédibles. Nous souhaiterions souligner l'importance des recommandations énoncées par le Secrétaire général dans son rapport, et sommes en faveur de l'inclusion de la question des enfants dans les mandats des missions de paix de l'ONU.

/...

* * * * *